

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ÉRABLE MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, le 5 novembre 2018 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL
Siège #2 - DAVE BOISSONNEAULT
Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
Siège #4 - BENOIT JALBERT
Siège #5 - YVES BOISSONNEAULT

Est absent à cette séance :

Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Labrecque. Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2018-11-217

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Séance ordinaire du 1er octobre 2018

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Présentation des comptes

5.2 - Dépôt états financiers comparatifs

5.3 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

5.4 - Séance extraordinaire pour l'adoption du budget

5.5 - Nomination maire suppléant

5.6 - Comités municipaux

5.7 - Adoption du Règlement 359 sur les usages conditionnels

5.8 - Achat d'un portable

5.9 - Achat de bottes de sécurité

5.10 - Formation FQM pour les élus

6 - TRANSPORT

6.1 - Chemin du Sault-Rouge

6.2 - Demande de Fernand Fillion et Louise Martineau

6.3 - Demande du Club les neiges Lystania

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 - Mandat à LNA
 - 7.2 - Achat de sondes
 - 7.3 - Demande d'intervention dans un cours d'eau
- 8 - LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1 - Offre de partenariat hivernal du Mont Apic
 - 8.2 - Entraîneuse au Gymlyst
- 9 - AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT
 - 9.1 - Mandat pour la vente du 2135 Doucet
- 10 - CORRESPONDANCE
 - 10.1 - Bordereau des correspondances
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - VARIA
 - 12.1 - Contribution au Marathon de l'espoir
 - 12.2 - Demande de participation financière Agri-Ressources
 - 12.3 - Brunch annuel Unité Domrémy de Plessisville
 - 12.4 - Demande d'aide financière du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable
 - 12.5 - Demande d'aide financière CLDI
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

2018-11-218 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

**2018-11-219 4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4.1 - Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

**2018-11-220 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
5.1 - Présentation des comptes**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 14489 à 14512 :	15 547.58 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	169 232.65 \$
Grand total des paiements :	184 780.23 \$

ADOPTÉE

5.2 - Dépôt états financiers comparatifs

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2018, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

5.3 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière fait le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal.

2018-11-221

5.4 - Séance extraordinaire pour l'adoption du budget

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019 et du programme triennal d'immobilisations ait lieu le lundi 3 décembre 2018 immédiatement après la séance ordinaire du conseil municipal.

ADOPTÉE

2018-11-222

5.5 - Nomination maire suppléant

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Monsieur David Boissonneault, maire suppléant, pour la période du 6 novembre 2018 au 6 mai 2019.

ADOPTÉE

2018-11-223

5.6 - Comités municipaux

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la liste des comités municipaux et leur composition soit la suivante :

Loisir, culture et tourisme	Benoit Jalbert, Pierre-Yves P. Blanchet
Sécurité civile	Geneviève Ruel
Voirie, transport	David Boissonneault, Geneviève Ruel
Entretien des bâtiments	Dave Boissonneault
Embellissement municipal	Geneviève Ruel, Pierre-Yves P. Blanchet
Comité consultatif d'urbanisme	Sylvain Labrecque

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

Comité de la bibliothèque	Benoit Jalbert
Développement économique (industries, commerces)	Sylvain Labrecque, Yves Boissonneault
Corporation des aînés	Benoit Jalbert
OMH de Lyster	Benoit Jalbert, Yves Boissonneault
Comité famille-aînés et responsable des questions familiales	Geneviève Ruel
Ressources humaines	Pierre-Yves P. Blanchet, Sylvain Labrecque
Comité 12-18	Benoit Jalbert

Le rôle du conseiller responsable d'un comité consiste :

- À assister aux réunions du comité ;
- À être le porte-parole du comité auprès du conseil municipal et celui de la municipalité (orientations et politiques municipales) auprès du comité. À ce titre, les conseillers doivent expliquer aux membres du comité les politiques et décisions adoptées par le conseil, les lois et règlements qui régissent les municipalités ainsi que la responsabilité municipale concernant l'ensemble des citoyens.

ADOPTÉE

2018-11-224 5.7 - Adoption du Règlement 359 sur les usages conditionnels

ATTENDU que la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} octobre 2018, le conseil de la Municipalité de Lyster a adopté un second projet de règlement 359 sur les usages conditionnels ;

ATTENDU que l'avis public informant les personnes intéressées des zones concernées par les modifications que le projet de règlement 359 doit être soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a été affiché le 2 octobre 2018 et qu'aucune personne n'a signé le registre ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 359 intitulé «Règlement numéro 359 sur les usages conditionnels».

ADOPTÉE

2018-11-225 5.8 - Achat d'un portable

ATTENDU que l'OMH de Lyster va se joindre au regroupement des offices de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU que le portable actuellement utilisé pour l'OMH ne sera pas nécessaire pour le regroupement ;

ATTENDU que le conseil d'administration de l'OMH de Lyster accepte de vendre le portable à la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



QUE le conseil municipal approuve l'achat du portable usagé de l'OMH de Lyster pour la somme de 125\$. La somme sera puisée au poste Fournitures de bureau (02 13000 670).

ADOPTÉE

2018-11-226 5.9 - Achat de bottes de sécurité

ATTENDU que l'employeur doit fournir gratuitement au travailleur toutes les pièces de l'équipement de protection individuelle requis avant que ce dernier commence à travailler ;

ATTENDU que les équipements sont déjà fournis par la municipalité, sauf les bottes de sécurité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de rembourser un montant de 125\$ par paire de bottes de sécurité par année par employé, pour ceux dont cet équipement est exigé.

ADOPTÉE

2018-11-227 5.10 - Formation FQM pour les élus

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le conseiller Benoit Jalbert à participer à la formation de la FQM «Rôle et pouvoirs des administrateurs des OBNL» qui sera offerte le 1^{er} décembre prochain à Saint-Lambert-de-Lauzon. La somme requise de 255\$ avant taxes sera puisée au poste (02 11000 454).

ADOPTÉE

6 - TRANSPORT

2018-11-228 6.1 - Chemin du Sault-Rouge

ATTENDU la proposition de certains propriétaires d'immeubles situés sur la partie privée du Chemin du Sault-Rouge qui veulent céder sans frais à la municipalité, le chemin privé dont ils sont propriétaires, afin que la municipalité en fasse l'entretien, dont l'entretien hivernal ;

ATTENDU que plusieurs incertitudes empêchent la municipalité d'accepter la proposition des propriétaires ;

ATTENDU que l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à toute municipalité locale d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal refuse d'acquérir la partie privée du Chemin du Sault-Rouge.

QUE le conseil municipal accepte de maintenir l'entretien hivernal et d'ajouter au contrat de déneigement la partie privée du Chemin du Sault-Rouge, soit 212 mètres pour les saisons hivernales 2018 à 2022.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



ADOPTÉE

2018-11-229

6.2 - Demande de Fernand Fillion et Louise Martineau

ATTENDU la demande de M. Fernand Fillion et Mme Louise Martineau afin que la municipalité aménage une virée pour les divers véhicules lourds qui s'engagent dans la rue Beaudoin ;

ATTENDU qu'après vérification auprès l'officier municipal, il s'avère que la municipalité doit respecter l'article 4.11 du *Règlement de lotissement* qui mentionne que le rayon d'un cercle de virage d'une rue sans issue ne peut être inférieur à 15 mètres ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise qu'un cercle de virage soit aménagé au bout de la rue LeBlanc.

ADOPTÉE

2018-11-230

6.3 - Demande du Club les neiges Lystania

ATTENDU la demande présentée par le Club les neiges Lystania (Club) afin de modifier les traverses de motoneiges et d'autoriser un droit de passage pour la circulation en motoneige sur certains terrains appartenant à la municipalité ;

ATTENDU que la présente demande est conforme à la réglementation municipale ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve que la traverse de la rue Saint-Pierre soit retirée et que deux nouvelles traverses soient autorisées, soit sur le Chemin Pelletier et sur la rue Industrielle, tel qu'illustrées sur le plan présenté par le Club.

QUE le conseil municipal accepte d'accorder un droit de passage aux fins de permettre la circulation en motoneige et en véhicule d'entretien, tel qu'illustré sur le plan présenté par le Club.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente concernant la cession du droit de passage.

QUE le conseil municipal demande aux responsables du Club de maintenir une signalisation adéquate aux endroits qui y sont désignés.

ADOPTÉE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

2018-11-231

7.1 - Mandat à LNA

ATTENDU que la municipalité devra produire d'ici 2021, un rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable afin de se conformer aux exigences de l'article 68 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* ;

ATTENDU qu'une aide financière est disponible dans le *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)* pour la réalisation du rapport ;

ATTENDU que la municipalité a déposé une demande et a reçu la confirmation que

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

celle-ci remplit les critères d'admissibilité à ce programme et est recevable pour un soutien financier dans le cadre du PPASEP ;

ATTENDU que la municipalité doit mettre en place un suivi piézométrique par l'ajout de sondes de mesure du niveau de l'eau afin d'obtenir des données en vue de la production du rapport exigé ;

ATTENDU la proposition de LNA afin de coordonner l'achat et l'installation des sondes pour les piézomètres, de récupérer à distance les données et compiler, mettre en graphique et interpréter les données acquises et que ces travaux sont admissibles à l'aide financière ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition de LNA pour un montant de 6 730.00\$ plus taxes

ADOPTÉE

2018-11-232 7.2 - Achat de sondes

ATTENDU que la municipalité doit mettre en place un suivi piézométrique par l'ajout de sondes de mesure de niveau de l'eau afin d'obtenir des données et de se conformer aux exigences de l'article 68 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* ;

ATTENDU qu'une aide financière est disponible dans le *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)* pour la réalisation du rapport ;

ATTENDU que la municipalité a déposé une demande et a reçu la confirmation que celle-ci remplit les critères d'admissibilité à ce programme et est recevable pour un soutien financier dans le cadre du PPASEP ;

ATTENDU que l'achat des sondes est admissible à l'aide financière ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition de E.R.E inc. pour un montant de 1 371.59\$ plus taxes.

ADOPTÉE

2018-11-233 7.3 - Demande d'intervention dans un cours d'eau

ATTENDU que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC de L'Érable ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge l'entretien du cours d'eau Labrecque et que les frais soient répartis selon le nombre de mètre linéaire de rive affecté par les travaux.

ADOPTÉE

8 - LOISIRS ET CULTURE

2018-11-234 8.1 - Offre de partenariat hivernal du Mont Apic

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de participer aux «Journées des municipalités au Mont Apic» en offrant 50% de rabais sur le tarif d'un billet journalier ;

QUE le conseil municipal accepte également de participer à l'activité «Mont Apic sous les étoiles» en offrant aux citoyens de la municipalité de profiter de l'activité au coût de 5\$ au lieu du tarif régulier de 10\$.

ADOPTÉE

2018-11-235 8.2 - Entraîneure au Gymlyst

ATTENDU que l'entraîneure actuelle, Madame Danny Laflamme, a informé la municipalité qu'elle quitterait sa fonction d'entraîneure en janvier 2019 ;

ATTENDU que Madame Sarah Dostie a manifesté son intérêt à remplacer Madame Laflamme ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Madame Sarah Dostie afin d'opérer le Gymlyst comme travailleur autonome.

QUE les conditions, les responsabilités et le taux horaire convenus seront indiqués dans une entente signée par Madame Dostie et la directrice générale ou la coordonnatrice du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

9 - AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT

2018-11-236 9.1 - Mandat pour la vente du 2135 Doucet

ATTENDU que la municipalité veut vendre la résidence du 2135 rue Doucet ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal mandate de gré à gré Josée Leblanc de l'agence Remax Bois-Francs pour procéder à la vente du 2135 rue Doucet à Lyster.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, séance du 5 novembre 2018. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

- Lettre datée du 30 octobre 2018 transmise par le président de la FQM, Monsieur Jacques Demers, à l'honorable Marc Garneau, ministre canadien des Transports, suite à l'annonce par le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST), de retirer de sa *Liste de surveillance* le transport de liquides inflammables par train, dont le pétrole.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

- Invitation à la conférence de presse pour le dévoilement de la 11^e édition du Marché de Noël Érable Arthabaska qui se tiendra jeudi le 15 novembre 2018 à 10 h chez Jardinerie Fortier.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

12 - VARIA

2018-11-237

12.1 - Contribution au Marathon de l'espoir

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 1\$ par citoyen, soit 1 679\$ au Marathon de l'espoir/L'Oeuvre du Partage pour l'activité bénéfique de décembre prochain. Cette dépense sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

2018-11-238

12.2 - Demande de participation financière Agri-Ressources

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 150.00\$ à Agri-Ressources Arthabaska-Érable. Cette dépense sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

2018-11-239

12.3 - Brunch annuel Unité Domrémy de Plessisville

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets au coût de 20\$ chacun pour le brunch annuel de l'Unité Domrémy. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

2018-11-240

12.4 - Demande d'aide financière du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ au Centre de Prévention Suicide des Arthabaska-Érable. Cette dépense sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

2018-11-241

12.5 - Demande d'aide financière CLDI

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 250\$ en aide financière à la Maison du CLDI de l'Érable. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

2018-11-242 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)**

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 5 novembre 2018.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière